

Relance européenne : la taxe plastique devrait coûter cher à la France

L'Union Européenne a prévu de financer son plan de relance avec de nouvelles taxes. Une notamment devrait toucher durement la France : la taxe sur les déchets d'emballages en plastique non recyclés, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2021.

La facture risque d'être salée pour la France. Pour financer son plan de relance, l'Union européenne a prévu de nouvelles « ressources propres » qui passeront par des « contributions nationales ». Ainsi la première à être introduite sera la « taxe plastique » portée à la charge des Etats membres. Une idée qui avait déjà été évoquée en 2018 par Bruxelles qui souhaitait par son biais compenser les pertes liées au Brexit.

Les plus gros contributeurs à cette taxe seront donc les mauvais élèves du recyclage plastique. Mauvais élèves parmi lesquels la France occupe une très belle position. Le mode de calcul de la nouvelle taxe sera positionné sur le poids des déchets d'emballages plastiques non recyclés « avec un taux d'appel de 80 centimes d'euro par kilogramme. » L'accord européen prévoit également un mécanisme « pour éviter un impact trop agressif sur les contributions nationales » et permettre une facture moins forte pour les pays les moins riches.

800.000 tonnes

En France chaque année, ce sont près de 800.000 tonnes de déchets plastiques qui ne sont pas recyclés. 800.000 tonnes qui devraient coûter à la France entre 1,3 et 1,4 milliard d'euros par an. C'est en tout cas l'estimation faite par Nicolas Garnier, le directeur général de l'association des collectivités locales Amorce, en charge de la gestion des déchets.

Nicolas Garnier voit un bon à cette nouvelle taxe. « C'est la première fois que nous aurons une politique aussi ambitieuse sur le plastique. Cela va obliger à se poser la question du recyclage du plastique dans son ensemble, pas uniquement celui des bouteilles. » Une facture qui accablera peut-être la volonté française d'atteindre les 100% de plastique recyclé en 2025.